

# La peste en Gascogne au XVIIème siècle\*

*Human plague in Gascony in the 17th century*

par Bernard HCERNI\*\*

*A peste, fame et bello / Libera nos Domine.* Cette prière que l'on chantait lors des Rogations traduisait les fléaux redoutés par nos aïeux, trois des quatre Cavaliers de l'Apocalypse. Mais elle aurait dû mettre plutôt en dernier la peste, favorisée par les guerres et les déplacements de soldats, qui sèment la désolation et contribuent, avec le mauvais temps - sécheresse ou pluies catastrophiques - à la disette et à la famine, qui précèdent souvent une recrudescence de l'endémie en épidémie (Ducassé, 1991). Au XVIIème siècle, il s'agit de la seconde pandémie de peste bubonique, après celle du XIVème. Le diagnostic autrefois douteux, est facilité par le bubon, « la bossa », abcès ganglionnaire aux aisselles ou aux aines, plus rarement au cou. Mais on évite de prononcer son nom pour ne pas porter malheur, et d'autres épidémies entraînent aussi la mort (Biraben, 1975, 1976 ; Coste, 2007). La médecine est encore dominée par les conceptions de Galien, qui avait déjà remarqué la contagion et accusé la corruption de l'air. On les retrouve dans le *Traité de la peste, de la petite vérolle & rougeolle* d'Ambroise Paré (1568), qui la reconnaît comme contagieuse et grave, « beste sauvage » souvent mortelle. On apprendra beaucoup plus tard

---

\* Séance de mars 2019.

\*\* Hontehille, 32100 Blaziert, bernard.hoerni@orange.fr

qu'elle est transmise par le bacille de Yersin (1894), lui-même propagé par les rats, par morsures ou puces intermédiaires.

La peste a sévi partout, mais, grâce à d'anciennes publications, presque toutes avant 1940, nous allons voir plus spécialement ce qui concerne la Gascogne, en laissant de côté la ville de Toulouse, qui a fait l'objet d'une thèse très détaillée (Roucaud, 1919).

### **Principales épidémies**

Après la grande épidémie de peste noire du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle et trois cents ans d'endémies, le XVII<sup>ème</sup> est dominé, au sud de la Loire, par deux grandes épidémies de peste en Gascogne, en 1629-1632 et surtout en 1652-53, la plus terrible, avec, entre les deux, des poussées locales comme à Saint-Clar en juin 1642, faisant jusqu'à 10 victimes en un jour (Lagleize, 1901). Dans la plupart des cas, les épidémies commencent à l'automne pour se calmer au printemps.

La première est venue de Provence via Tholose, et Agen voit disparaître la moitié de ses habitants, avant une extension d'Agen vers Auch (Couyba, 1905 ; Bourgeat, 1928). Beaumont de-Lomagne, Condom et Pavie sont touchées fin 1630, Lectoure en 1631 (Mastron, 1917). À Saint-Mézard, près de Lectoure, qui a environ 700 habitants, les trois années les plus calamiteuses du siècle sont 1629-1631 : elles commencent par du mauvais temps (sécheresse ou pluies calamiteuses) qui entraîne une famine en 1630-1631, avec 118 morts de faim avant la récolte de juillet 1631, suivie de peste (Sabatié, 1927 ; Bourgeat, 1928). À Sarrant, de 1628 à 1631, une terrible épidémie de peste bubonique fait une centaine de morts et se reproduira en août 1652, comme l'expose le docteur Édouard Despots (1867), futur président des médecins du Gers, dans sa monographie sur ce village (Hœrni, 2018). Déjà ravagée par la peste en 1564, Auch est de nouveau touchée en 1630 et 1646, avant, comme toute la Gascogne, 1653.

Venant probablement à partir de l'Espagne (Despaux, 1897), cette seconde épidémie commence début mai 1653 pour se calmer à la fin du printemps 1654 (Mazeret 1908, 1909). À Vic-Fezensac la peste apparaît en 1651, redouble en 1652, se calme, puis est plus forte que jamais en 1654 (Baqué, 1936). La Lomagne et l'Armagnac sont les régions les plus touchées. En Lomagne, la famine a précédé la peste et certaines communes ont eu plus de morts par famine que par peste. À Cadéac, dans la vallée d'Aure, plus de 240 personnes, soit la moitié de la population, sont décédées de peste (Marsan, 1913).

Il y aura reprise localisée à Villefranche en 1664-65, à Gondrin, à Montréal (surtout des enfants) et à Simorre en 1693-94 (Saint-Martin, 1929). Une autre reprise limitée a ainsi lieu au début des années 1690, mais c'est l'avant-dernière grande épidémie de peste, avant celle de 1720 qui a touché la Provence mais respecté la Gascogne.

#### *Sources de contagion*

La peste se répand par contacts entre individus. Aussi l'observe-t-on surtout dans les communautés où beaucoup d'habitants sont concentrés – dans les villes plutôt que dans les campagnes – ainsi que chez des individus qui ont de nombreux contacts avec les autres, comme les meuniers, les apothicaires, les chirurgiens, les fossoyeurs, sans parler des familles où un premier malade contamine ses proches. Un malade a eu « la peste baillée par sa mère » (Mastron, 1917). Elle se répand en particulier par des soldats de toutes nationalités, mal tenus et sans hygiène, qui circulent, au point qu'on leur interdit de rentrer dans certaines communes encore indemnes ou, à l'inverse, qu'ils évitent les villes et villages contaminés. À Lavardens on accuse le chirurgien, qui va d'ailleurs mourir (Lafforgue, 1860), à Gondrin une compagnie de cavalerie arrivée en novembre 1653, à Simorre des soldats irlandais qui s'y sont arrêtés en novembre 1654 (Saint-Martin, 1929).

Accessoirement, la région est également traversée par des chemins de Compostelle et leurs pèlerins.

### Prévention

On croit que la principale cause de l'épidémie est l'« ire » divine. Pour la jurade (conseil municipal) de Plaisance, « le Bon Dieu, par un effet de sa justice, a voulu visiter la présente vile du flau de la peste » (Lamazouade, 1902). Mais, plutôt que la piété, c'est la peur qui domine les réactions face à ce « mal qui répand la terreur, /Mal que le ciel en sa fureur /Inventa pour punir les crimes de la terre » (La Fontaine).

#### *Mesures religieuses*

Le meilleur préservatif est donc l'intercession du ciel sous forme de processions, aboutissant à des statues ou fontaines « miraculeuses ». Une cloche sonne chaque jour à 1 heure pour que chacun récite le *Salve* pour les malades. À Lectoure, en 1653, on organise des prières à dire au moment des cloches : *Miserere, Pater, Ave Maria*. La population désespérée multiplie les supplications, adressées notamment à saint Roch, protecteur et guérisseur des maladies contagieuses, qui a remplacé saint Sébastien prié au siècle précédent.

Les religieux peuvent aussi donner des conseils d'hygiène, comme l'a fait le cardinal Georges d'Armagnac dans un opuscule de huit pages intitulé *Advis et remedes souverains pour se garder de peste...* publié en 1558 (Tamizey de Larroque, 1892).

À Auch, l'épidémie apparue en 1629 motive une grande procession à la chapelle vouée à la madone du Cédon (statue du XIII<sup>ème</sup> siècle aujourd'hui classée à l'Inventaire National des Objets Historiques), à laquelle est organisée une procession expiatoire le 25 mars 1630 ; la population croit lui devoir la régression de la peste constatée peu après ; aussi, le 25 mars de chaque année, cet événement fait l'objet d'un vœu commémoratif (Mastron, 1917). À Terraube, fief des de Galard près de Lectoure, le 19 mars 1653,

les notables prièrent saint Joseph, et leur vœu fut exaucé ; depuis, tous les 19 mars, la population porte la statue de saint Joseph à travers le village pour le remercier de les avoir sauvés ; Terraube reste un des rares villages à faire, encore aujourd'hui, cette célébration. Ailleurs, une messe de remerciement est « fondée à perpétuité », du moins jusqu'à la Révolution. Mais des fêtes religieuses ou processions votives persistent, comme à Saint-Clar encore en 1928 (Bourgeat, 1928).

Par ailleurs, on fait appel à des confesseurs ; on leur procure parfois un cheval pour aller voir des malades éloignés, et il faut bien souvent les remplacer.

### *Organisation*

Ces mesures religieuses sont souvent prescrites par les consuls qui y contribuent parfois personnellement. Mais ils prennent aussi d'autres mesures, surtout pour les villes, les campagnes étant laissées à leurs propres initiatives.

Dès qu'un cas de peste est signalé dans une commune, est constitué un conseil de santé, qui se réunit selon l'évolution de l'épidémie et des perturbations qu'elle entraîne, pour guider les consuls dans les mesures qu'ils ont à prendre. Il faut souvent commencer par vérifier que maladies ou décès initialement signalés sont bien dus à la peste, mission confiée à un médecin ou à un chirurgien, accompagnés par un consul. Quand, en 1628, on signale des cas de maladie aux environs de Gondrin, la ville ferme ses portes ; il en va de même à Plaisance quand « la peste est à ses portes », en octobre 1654 (Lamazouade, 1902). Un ou deux « capitaines de santé » sont assistés de dizainiers qui doivent signaler les nouveaux cas de peste (un défaut de signalement, pour éviter l'isolement consécutif, amène des amendes ; Bourgeat, 1928). Les portes sont fermées, sauf quelques-unes qui sont gardées par des citoyens désignés pour des tours de garde, voire par des escouades de trois hommes : ils ont à filtrer avec « une

extrême diligence » les personnes, mais aussi les transports de marchandises susceptibles de transmettre la maladie. Les voyageurs qui se présentent à la porte gardée d'un village encore indemne doivent montrer leur certificat de santé ou leur passeport après l'avoir désinfecté et en le présentant au bout d'un bâton pour éviter tout contact initial (Despots, 1867). Les individus refoulés sont accompagnés par un « capitaine de police » qui s'assure de leur éloignement. Mais des étrangers, ou des pilliers, franchissent palissades et fossés pour pénétrer dans les villes ; les transports clandestins conduisent, s'ils sont découverts, à des saisies ; il y a des « incidents » (Cadéot, 1938).

### *Isolement*

La seconde cause accusée est la corruption de l'air - « les séminaires de l'infection » - que les uns et leurs affaires polluent et que les autres respirent. Les individus malades en sont rendus responsables, ce qui conduit à des mesures pour les isoler, avec interdiction de leur rendre visite. Leur entourage est protégé, notamment contre leur toux, par les propriétés antiseptiques de diverses plantes : lavande, sauge, girofle ou benjoin et térébenthine en fumigation (Ducasse et Barbé, 1989). Les familles pestiférées sont isolées, éventuellement en barricadant leur porte (Cadéot, 1938). Des protections par vêtements et souliers sont prévues pour tous ceux qui assistent les malades. Mais ceux-ci sont surtout priés de s'éloigner des agglomérations pour camper dans des logements de fortune, édifiés éventuellement près d'une chapelle censée les protéger ; leurs appellations - cabanes, baraques, huttes - sont apparues après les épidémies du XIV<sup>ème</sup> siècle (Barbé, 1991). On leur tend la nourriture au bout de longues perches (Mastron, 1917), et ils n'ont d'autre ressource que d'attendre la mort qui les délivrera.

Il faut éviter des attroupements. En 1651, les églises de Condom sont fermées pour éviter rassemblements et contagion ;

la cathédrale connaîtra cinq mois sans office ; à Lavardens, les offices sont suspendus et déplacés en dehors du village (Lafforgue, 1860). Foires et marchés sont supprimés, tout comme les audiences du présidial (tribunal local). Cependant, à Eauze, la population brave les interdictions consulaires de fermer « auberges, cabarets ou hôtelleries quelconques » pour fêter dignement le carnaval (Breuilh, 1889). Les collèges sont fermés. Pour réduire les contacts, les bouchers servent leur viande par une « petite ouverture ». Ces dispositions sont parfois influencées par les cycles de la lune que l'on suspecte d'intervenir (Sabatié, 1927).

La fuite est le remède souverain (Cadéot, 1938). « Pour fuir de la peste le dard /Pars tôt, va loin, et reviens tard. » En novembre 1629, à Agen et Bazas les propriétaires de la ville se réfugient dans leurs maisons de campagne, où l'air est sans doute « moins infect » et où ils sont surtout isolés (Mazeret, 1908 ; cf. le *Décameron*). En 1653, après le carnaval, la ville d'Eauze est abandonnée, sauf par 9 ou 10 habitants. La même année il ne reste que cinq habitants à Lavardens (Lafforgue, 1860). Les consuls tiennent leur jurade beaucoup plus souvent, parfois deux fois dans la même journée, « hors des murs ». Restent les moines, couverts de sacs de toile grise, tandis que des religieuses quittent leur couvent pour se réfugier ailleurs, et quelques chirurgiens ou médecins avec treillis noirs, bâton blanc à la main, précédés d'appariteurs éloignant la population, « becs » sur le visage ; mais aussi pourvus de clochettes pour qu'on puisse les éviter.

« On enterrait n'importe où et n'importe qui accomplissait cette lugubre besogne », en campagne la famille, en ville les « corbeaux », qui ont pu aussi les soigner et qui se servent de crochets pour enlever les cadavres sans les toucher (Sabatié, 1927). Ces corbeaux les transportent pour les ensevelir dans des cimetières éloignés des villes, agrandis ou installés sur de nouveaux terrains, où des fossoyeurs, également habillés et chaussés de

protection et payés à l'avance, peuvent intervenir ; ces inhumations dans de nouveaux terrains feront que, beaucoup plus tard, des cultivateurs tomberont sur des ossements humains (Saint-Martin, 1929). À défaut de fossoyeurs, également touchés, chaque famille doit enterrer ses morts, éventuellement dans sa maison, mais il arrive que des cadavres soient abandonnés au sol. L'inhumation dans les églises est déconseillée, un dallage mal joint pouvant laisser passer des miasmes (Cadéot, 1938). Les gens qui sont sortis de la ville et qui survivent sont soumis à une quarantaine avant de rentrer.

### *Mesures d'hygiène*

Ce terme et les mesures correspondantes ne se répandent pratiquement qu'à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle. Ils témoignent qu'on comprend que l'air n'est pas le seul corrompu.

Sur injonction administrative, il faut maintenir la propreté des maisons et des rues ; on y fait brûler du bois de pin. Le « désinfectement » fait appel à des désinfecteurs patentés. De grands seaux d'eau sont versés devant les portes, on fait dévaler les ordures par les ruisseaux ; éventuellement des charretiers sont chargés de les ramasser pour les éliminer. Les vêtements des malades sont brûlés (Marsan, 1913). Les maisons touchées par la peste sont désinfectées : enfumage par des fagots de genièvre ou de romarin, blanchissement des murs à la chaux, vaporisation de divers produits ; les animaux domestiques qui y étaient sont immédiatement sortis de la ville ; leurs habitants ne peuvent pas y revenir avant dix jours, et doivent y rester cloîtrés dix jours de plus pour être sûr qu'ils restent indemnes. Après guérison, il faut changer d'habits et ne rien transporter qui risque de répandre le « mauvais air » ; les meubles des maisons contaminées ne doivent être ni vendus ni volés, mais peuvent être brûlés. Il arrive que l'on brûle des cadavres. Au maximum un village entier est brûlé, comme Embataillé, le 3 février 1630.



*Préservatifs*

Le médecin Pierre Biénassis, d'Agen, écrit un *Briève méthode pour se conserver en temps de peste*, dont l'impression à Toulouse est retardée par la peste et publié seulement en 1629 (Mazeret, 1908). Des « ingredians préservatifs », qu'on dira plus tard antiseptiques, sont pour la plupart fournis par les apothicaires : différents parfums, d'eau de rose et de vinaigre, encens, ail gascon, scordium (ail sauvage). Le « vinaigre des quatre voleurs » est apparu au XVI<sup>ème</sup> siècle : il faut du bon vinaigre dans lequel on fait infuser huit jours des plantes médicinales, leurs alcaloïdes étant probablement extraits mieux que par l'alcool : camphre, rue, romarin, absinthe, etc., en fait déjà utilisés, réputés « stimulants » ou « toniques » ; cette recette est attribuée à quatre voleurs qui pillaient les maisons abandonnées et s'en protégeaient ; ils obtinrent, grâce à leur révélation de la formule, d'être pendus au lieu d'être roués vifs (Barbé, 1991). Le préservatif de Vinceguerre est un mélange de plusieurs huiles avec camphre, musc et safran (Ducasse et Barbé, 1989). On peut ajouter de la cigale pilée. Ces produits sont à vaporiser pour désinfecter, à respirer ou à avaler, pour prévenir et parfois traiter.

Les marchandises venant de lieux contaminés sont « parfumées et purifiées », comme celles de Bordeaux - véritable « clouaque de pestilence », où la peste est endémique (Bourgeat, 1928) - arrivant à Auch en 1630.

**Traitements**

On fait venir des chirurgiens, « qui voulussent bien s'exposer » et font « la sale besogne », plus que des médecins, qui prescrivent plus qu'ils ne soignent. La municipalité de Saint-Clar fait venir de Toulouse des infirmiers à gage qu'on appelle aussi *corbeaux* (Lagleize, 1901). On vérifie que les apothicaires ont les remèdes nécessaires en quantités suffisantes. Localement les bubons, les *bosses*, sont recouverts d'emplâtre, pour les faire suppurer, ou inci-

sés, pour les évacuer. La saignée est en voie d'abandon, remplacée par la sudation, par des « sudorifiques », pour évacuer les humeurs nocives.

Divers mélanges sont surtout utilisés pour la prévention : infusions de verveine ou de bourrache, vin, vinaigre, cordiaux et alexitaires (contrepoisons), surtout thériaque et électuaires (mélanges complexes), rozine (chlorhexidine ?) et poix, poudre à feu, soufre, antimoine (purgatif), encens, storax, benjoin, myrrhe, salpêtre sublimé, arsenic, ammoniac, scordium... Colère et autres « passions de l'âme » sont à éviter, car elles troublent esprits et humeurs et les fragilisent vis-à-vis de la peste (Ranchin, 1640 ; Sabatié, 1927).

La maladie étant renforcée par la famine, les autorités achètent des grains pour les ouvriers et les pauvres. Bouillon et pain sont fournis aux malades nécessiteux. L'impuissance de la médecine laisse prospérer les empiriques, guérisseurs et autres charlatans. On propose par exemple des poudres de corne de cerf, de sabot d'âne ou de bézoard (Ader, 1628).

## Conséquences

### *Mortalité*

Elle est donnée par les registres de catholicité qui relèvent les gens confessés et les morts. Les livres de jurades comme les registres paroissiaux sont lacunaires, d'autant que bien souvent, en campagne, une famille omet de signaler les décès survenus en son sein (Bourgeat, 1928). Toutes les tranches d'âge sont touchées. On guérit si l'on survit le sixième jour. Mais le mal est fulgurant et entraîne une forte mortalité : « Maladye si dangereuse et si bresve qu'on n'est pas cazi malade que la mort s'ensuygt. »

Pour certaines communes, on trouve une liste complète des morts par peste : en 1631, à Lectoure il y a 572 morts contre 90 en année normale (Ducassé, 1991). On enregistre 3500 victimes en trois mois à Auch, en 1630, et, en 1653, 3 à 4000 en 5-6 mois.

À Plaisance du Gers, la mortalité pour l'année 1653 triple pour atteindre 97 décès, sur une population d'environ 700 âmes, ce qui représente près de 15 % des habitants. À Lavardens, qui compte quelque 500 âmes, près de la moitié de la population périt (Lafforgue, 1860). On enregistre également moins de naissances et de baptêmes. Au second semestre 1653, le premier baptême a lieu le jour de Noël (Despaux, 1896).

Malades ou personnes saines, redoutant d'être contaminées et de mourir, multiplient les testaments. Les notaires se transportent dans les rues, sur les places, dans les champs, et reçoivent les dernières volontés que les malades leur dictent depuis leurs fenêtres et dont ils simplifient l'enregistrement. Mais certains abandonnent leur « boutique », avant d'y revenir quand elle a cessé (Pagel, 1901) ; le testament peut être alors recueilli par le confesseur.

#### *Conséquences sociales et économiques*

Les débuts d'une épidémie de peste créent des mouvements de panique. Les responsables locaux doivent faire face aux difficultés d'approvisionnement. Ils envoient des lettres d'informations aux différentes autorités, Parlement, sénéchal, seigneur. Il faut loger les médecins, chirurgiens, apothicaires, fossoyeurs, corbeaux, confesseurs, placer les enfants orphelins chez des tuteurs, trouver les moyens pour nourrir, soigner et isoler les pauvres.

À Lavardens, en 1653, l'épidémie de peste chasse les ouvriers qui travaillent au château ; l'étage supérieur n'est pas construit et le château demeure inachevé. La population faisant la richesse d'un pays, maladie et mortalité entraînent de fortes perturbations économiques. Les paysans qui disparaissent ne sèment plus et/ou ne récoltent plus. Les artisans ne travaillent plus avec la population qui est partie. Foires et marchés étant fermés, les échanges sont réduits. Les ressources publiques s'en trouvent également réduites.

À Cazeneuve, tous les consuls sont morts de la peste, les jurats sont très embarrassés pour lever les tailles (en temps normal, les jurats étaient 60 à Lectoure). Ailleurs les consuls sont réduits à un ou deux, les autres étant morts ou ayant déserté, partis s'abriter ailleurs. Les autorités municipales ont à prévoir puis à régler les sommes nécessaires pour les mesures de précautions, pour payer les chirurgiens et pour s'occuper des malades, pour acheter vêtements et souliers pour protéger les personnes exposées, pour les drogues pour désinfecter les maisons, éventuellement payées par les propriétaires des maisons contaminées (Mazeret, 1909 ; Sabatié, 1927). Des prêts sont souvent nécessaires pour distribuer du pain aux pauvres, afin d'éviter qu'ils ne volent ou pillent. Quand manque le blé, on inspecte les maisons et on le confisque si on en trouve. Des demandes d'argent sont adressées à toute la population et aux seigneurs, mais on y répond insuffisamment et Lectoure a, par exemple, 100 000 livres de dettes à la fin de l'épidémie de 1653 (Ducassé, 1992).

### Conclusion

Alors qu'elle avait été relativement épargnée par la peste noire du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, la Gascogne est très touchée par l'épidémie du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Une forte mortalité réduit les populations, plus que directement les guerres, et perturbe sérieusement l'économie. Partout cette maladie, reconnue contagieuse, incite au développement de l'hygiène, si précaire encore au Grand Siècle, et qui s'amorce, avant de contribuer à une meilleure santé de la population.

### RÉFÉRENCES

- ADER G. *Dissertatio de pestis cognitione, previsionone et remediis*. Tolosae, 1628.  
 BAQUÉ Z. « Vic-Fezensac au siècle de Louis XIV. La peste ». *Bull Soc Archéol Gers* 1936 ; 37 : 21-22.  
 BARBÉ L. « La Cigale, la Peste et les quatre voleurs ». *Bull Soc Archéol Gers* 1991 ; 92 : 43-58.

- BIRABEN J.-N. *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*. 2 vol. Mouton, Paris, 1975, 1976.
- BOURGEAT C. « Famine et peste dans un coin du Lectourois au XVII<sup>ème</sup> siècle. II. - Années de peste ». *Bull Soc Archéol Gers* 1928 ; 29 : 303-320.
- BREUILH A. « Le carnaval à Eauze en 1630. » *Rev Gascogne* 1889 ; 30 : 132-135.
- CADÉOT N. « Fleurance : Notes d'histoire locale. Au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle. Pestes et misères ». *Bull Soc Archéol Gers* 1938 ; 39 : 208-226.
- COSTE J. *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725), Contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*. Champion, Paris, 2007.
- COUYBA. *La peste en Agenais au XVII<sup>ème</sup> siècle*. R Leygues, Villeneuve-sur-Lot, 1905.
- DESPAUX. « La peste à Auch en 1653 ». *Rev Gascogne* 1897 ; 37 : 50-53.
- DESPONTS E. « Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde. Sarrant. VIII.— Peste ». *Rev Gascogne* 1867 ; 8 : 421-426.
- DUCASSÉ E. « La Peste de 1653 en Lomagne. » *Bull Soc Archéol Gers* 1991 ; 92 : 326-54 et 1992 ; 93 : 479-501.
- DUCASSE E, Barbé J. « Remèdes préservatifs de la peste. » *Bull Soc Archéol Gers* 1989 ; 90 : 128-138.
- HÆRNI B. *Quatorze médecins gascons et la médecine des XVIII<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles*. Glyphe, Paris, 2018.
- LAFFORGUE P. « La peste à Lavardens en 1653 ». *Bull Com Hist Archéol* 1860 ; 1 : 33-37.
- LAGLEIZE. « Une page de l'histoire de Saint-Clar pendant les guerres de la Fronde ». *Bull Soc Archéol Gers* 1901 ; 2 : 36-43.
- LAMAZOUADE. « La peste à Plaisance en 1654 ». *Bull Soc Archéol Gers* 1902 ; 3 : 227-231.
- MARSAN F. « La peste de 1653 et 1664 à Cadéac ». *Rev Gascogne* 1913 ; 13 : 42-43.
- MASTRON J de. « Une bastide du XIII<sup>ème</sup> siècle. Pavie (Gers). La peste ». *Bull Soc Archéol Gers* 1917 ; 18 : 101-102.
- MAZERET L. « La peste en Gascogne ». *Bull Soc Archéol Gers* 1908 ; 9 : 276-92, 1909 ; 10 : 29-45 et 101-111.
- PAGEL R. « La peste à Lavardens en 1653-1654 ». *Bull Soc Archéol Gers* 1920 ; 21 : 200-201.
- RANCHIN F. *Traité nouveau politique et médical de la peste*. Lyon, 1640.

ROUCAUD J. *La peste à Toulouse des origines au XVIIIème siècle*. Marqueste, Toulouse, 1919.

SABATIÉ C. Une page d'histoire médicale d'une ville de province. La peste à Lectoure du XVème au XVIIIème siècle. Thèse de médecine Paris. Cocharau, Auch, 1927.

SAINT-MARTIN L. « Le médecin communal de Simorre. Au XVIIème et XVIIIème siècle ». *Bull Soc Archéol Gers* 1929 ;30 : 159-169.

TAMIZEY DE LARROQUE P. *Instructions sur la peste, par le cardinal d'Armagnac*. Privat, Toulouse, 1892.

### RÉSUMÉ

*Après les pandémies du XIVème siècle, la Gascogne est touchée par de nouvelles grandes épidémies au XVIIème siècle, vers 1630 et surtout 1650. Elles tuent souvent près de la moitié des populations des villes touchées. En plus des prières et processions religieuses, des mesures sont prises par les autorités : fermeture et garde des portes des villes, suppression des rassemblements (foires, messes) pour réduire les contacts, isolement des malades en dehors des villes, quelques mesures de désinfection et d'hygiène. Médecins et traitement sont peu efficaces. Ces épidémies ont des conséquences démographiques et économiques majeures, aggravées par les famines.*

### SUMMARY

*Gascony is stricken by plague epidemics around 1630 and 1650, with a high death rate. In addition to prayers and processions, the authorities take measures to prevent contaminations : city doors closed, assemblies (fairs, masses) suppressed, patients gathered in the country, some disinfections and hygiene. Physicians and treatments are inefficient. Plague and famine have serious outcomes on population and economics.*